Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260507-DCM_07_05_26_09-DE

COMMUNE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	
24 Avril 2026	
Membres :	
En exercice	15
Présents :	14
Votants :	15

Le 7 mai 2026, à 18 heures 00,

Le Conseil municipal de TREFLEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry GAUDEC, Maire

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Eric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY Romane QUENEHERVE, Benjamin QUELENNEC, Claudie GUIVARCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Elise ROLLAND

Absents, excusés : Anne BESCOND qui a donné procuration à Christian ABAZIOU

A été élue secrétaire de séance : Véronique ILY

DCM 07 05 26 09

Objet : Création de la commission communale des impôts directs

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.
La CCID est composée de 6 membres dans les communes de moins plus de 2000 habitants :
- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.
La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.
Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260507-DCM_07_05_26_09-DE

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :
CHARLES Frédéric, PIRIOU François, BRETON Romain, PATINEC Bruno, KERMOAL Christian, BALLU Hervé, GOFFART Claire, BREHON Dominique, ANDRE François, CORRE Jean-Paul, PINVIDIC Pierre, BETTIOUI Stéphane, BROUDIN Maryline, QUELENNEC Elodie, CALVEZ Nelly, LE DUFF Jean-François, UGUEN Yollande, LE DUFF Jean-Paul, CARIOU Marie-Claire, SALOU Romain, ABGRALL Patrice, QUENEHERVE Valérie, JOLY Julie, ANSONNEUR Alain

Cette liste de 24 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Véronique ILY

Le Maire,
Thierry GAUDEC

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.